Avec ou sans papiers : des droits pour tou.tes les salarié.es !
Ne nous trompons pas de cible !

Après avoir annoncé en pleine mobilisation sur les retraites le report du projet de loi sur l'immigration et l'asile à l'été et éventuellement découpé en plusieurs textes, Macron et son gouvernement tentent aujourd'hui de faire diversion en visant une fois de plus les immigré.es pour « tourner la page » sur les retraites. Sans vergogne, ils adoptent les discours de l'extrême droite : les immigré.es seraient la principale cause de la fraude et de la *dette publique* …

Face à cette nouvelle attaque qui vise encore les plus précaires, les plus vulnérables et les plus démuni.es, nous jugeons utile de rappeler certains faits :

- La fraude sociale c'est principalement la fraude aux versements des cotisations sociales commise par les employeurs : selon les estimations la fraude totale aux cotisations sociales s'élèverait à **20 milliards** d'euros (cf. rapport de la Cour des comptes pour l'année 2014)
- Toujours selon la Cour des comptes, la fraude totale aux prestations sociales dans le régime général peut être estimée à **3 milliards d'euros**, représentant 1 % des prestations versées : c'est donc sans aucune mesure avec la fraude sociale commise par les employeurs et celle causée par la fraude fiscale qui coute **entre 80 à 100 milliards**[1] !
- Pire, les personnes en situation de précarité font chaque année faire des milliards d'économie à l'Etat en ne demandant les aides auxquelles elles ont droit : 36 % de non-recours pour le RSA, 27 % de non-recours pour la prime d'activité, entre 21 et 34 % de non-recours pour la CMU (couverture maladie universelle).

A ce jour, nous ne savons pas si tous les aspects du projet de loi présentés en février 2023 seront gardés.

Ce projet prévoyait l'aggravation des sanctions pour l'emploi de salarié.es sans titre de travail, une des infractions déjà les plus lourdement condamnées (peine d'emprisonnement de 10 ans et de 100 000 euros d'amende, avec toutes les peines complémentaires (L8256-3), + contribution spéciale OFII (L.8253-1) + sanctions administratives du préfet) . Le projet prévoyait en plus de tout ça une nouvelle sanction de 4000 euros par salarié indument employé.

---

[1] *https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/5390-lutte-contre-la-fraude-fiscale-une-nouvelle-annee-record-vraiment.html

https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-fraude-fiscale-sociale-aux-prestations-sociales-ne-pas-se-tromper-de

On rêverait par exemple d'un tel arsenal contre les employeurs qui discriminent massivement les femmes revenant de congé maternité, les 1500euros d'amende prévue par le code du travail sont bien dérisoires à côté… Question de priorité sans doute, ce n'est pas comme si l'égalité entre les femmes et les hommes était déclarée grande cause du quinquennat n'est-ce pas !

Rien ne dit que le gouvernement gardera parmi les modifications annoncées son projet de régularisations sur les métiers dits en tension, alors que ce n'était déjà qu'une petite avancée pour les salarié.es. La régularisation envisagée ne permettait que l'accès au droit à travailler dans les métiers les plus pénibles pour une durée limitée, sans droit au séjour pérenne. Véritable cadeau pour le patronat qui rêve d'un monde rempli de travailleur.euses jetables !

Une chose est sûre, SUD Travail Affaires Sociales continuera à refuser tout projet de loi asile-immigration qui conduira à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant-es par la systématisation des Obligations à Quitter le Territoire Française, l'inscription des personnes sans-papiers au fichier des personnes recherchées, l'augmentation des Centres et Locaux de Rétention Administrative (CRA) …

Nous nous opposons également à la vision utilitariste des migrant-es qui n'auraient droit qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits "en tension".

Régularisation immédiate de tous /toutes les sans-papiers !

Le ministère du travail doit être au service des salarié.es quel que soit leur nationalité, les constats des agent.es de contrôle dans ce domaine doivent permettre leur régularisation immédiate !

Pour l'égalité concrète entre tous et toutes les salariées, pour une protection réelle de tous et toutes les salariées, avec un service public protecteur : suppression du régime d'autorisation du travail et des plateformes MOE !

Non à la loi Asile Immigration !

Retrait de la réforme des retraites !



